

La Gendarmerie nous informe

Écrit par Ph.T

Vendredi, 09 Novembre 2012 00:00



La Gendarmerie Nationale nous informe

Des cambriolages ont de nouveau lieu sur notre secteur.

La brigade de Gendarmerie de votre secteur vous invite à la plus grande vigilance et à la plus grande alerte.

Quelques conseils de prévention des cambriolages:

N'OUVREZ PAS VOTRE PORTE A N'IMPORTE QUI !

- méfiez vous du vol a la fausse qualité

Vérifiez l'identité des personnes qui frappe à votre porte : méfiez-vous de faux employés EDF-GDF, de

Soyez très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.

La Gendarmerie nous informe

Écrit par Ph.T

Vendredi, 09 Novembre 2012 00:00

Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul(e).

Ne vous laissez pas abuser, n'échangez pas vos billets de banque.

Ne signez pas de papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clairs. Sachez que pour tout dé

- méfiez vous des visiteurs se prétendant :

- amis de votre famille;

- anciennes relations de travail;

- représentants de commerce.

Des femmes accompagnées d'enfants réclamant un verre d'eau ou autre service.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES CAMBRIOLAGES :

- équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur;

- protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux;

La Gendarmerie nous informe

Écrit par Ph.T

Vendredi, 09 Novembre 2012 00:00

- fermez votre porte à doubles tours lorsque vous êtes chez vous;
- n'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clefs;
- ne laissez pas vos clefs sous le paillason ou dans votre boîte à lettres;
- laissez un double de vos clefs chez une personne de confiance;
- changez votre serrure si vous avez perdu vos clefs;
- ne laissez pas apparaître sur votre boîte à lettres, votre porte ou la liste des occupants de l'immeuble
- pensez à faire installer un téléphone près de votre lit et inscrivez à proximité les numéros d'appel utiles

QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE DURABLE ?

- avisez vos voisins ou le gardien de la résidence;
- signalez votre absence à la brigade de gendarmerie : dans le cadre des opérations « tranquillité vacanciers »
- votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiqueraient la durée de votre absence

La Gendarmerie nous informe

Écrit par Ph.T

Vendredi, 09 Novembre 2012 00:00

- placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles de linge sont les cachettes les plus connues).

QUE FAIRE EN CAS DE CAMBRIOLAGE : NE TOUCHEZ A RIEN !

Prévenez la gendarmerie de chez votre voisin. L'équipe qui sera dépêchée sur les lieux procédera aux

Conservez les factures de vos objets de valeur et des appareils hi-fi et électroménagers.

Faites des photographies de vos bijoux, meubles de valeur et œuvres d'art.

Appelez un homme de l'art qui effectuera les réparations après les constatations policières.

En cas d'agression :

- **NE RESISTEZ PAS**

Votre vie est plus précieuse que vos biens

- **APPELEZ AU SECOURS**

Criez aussi fort que vous le pouvez :

- **OBSERVEZ L'AGRESSEUR AFIN DE POUVOIR LE DECRIRE**
- **RELEVEZ L'IMMATRICULATION DE SON VEHICULE, LE MODELE ET SA COULEUR**

La Gendarmerie nous informe

Écrit par Ph.T

Vendredi, 09 Novembre 2012 00:00

Un témoignage précis peut permettre une identification rapide de l'auteur.

La sécurité, c'est l'affaire de tous !